



Communiqué de presse

Paris, le 7 novembre 2024

Insolvabilité de FWU Life Insurance Lux SA : le CAA publie une mise à jour de la situation

Le 30 octobre 2024, le Commissariat aux Assurances (CAA), autorité compétente de surveillance du secteur des assurances au Luxembourg, a publié un communiqué de presse sur la mise en œuvre du plan de financement proposé par la société pour rétablir sa solvabilité. Ce plan est en cours d'analyse par le CAA et des éléments complémentaires sont encore attendus d'ici au 19 janvier 2025. L'ACPR invite les clients à prendre l'attache du distributeur qui leur a fourni le contrat pour faire le point sur leur situation individuelle.

Le 7 août 2024, l'ACPR a informé le public de l'insolvabilité de FWU Life Insurance Lux S.A. à travers un communiqué relayant les publications du CAA du 19 juillet et 2 août 2024. L'ACPR rappelle que dans le cadre de la sanction administrative du 4 août 2022 prononcée par le CAA à l'encontre de FWU Life Insurance Lux SA, les produits de la génération F-Series portés par l'assureur sont interdits de commercialisation sur le territoire français.

Le 20 août 2024, le CAA a publié sur son site de nouveaux documents concernant l'assureur et notamment une FAQ à destination des consommateurs. Les assurés qui souhaiteraient plus d'informations sont invités à se rapprocher de l'assureur FWU Life Insurance Lux SA selon les termes des contrats. En cas de question, ces derniers peuvent contacter le CAA à l'adresse suivante : QA_FWULife@caa.lu.

À propos de l'ACPR

Adossée à la Banque de France, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) est l'autorité administrative qui contrôle les secteurs de la banque et de l'assurance et veille à la stabilité financière. L'ACPR est également chargée de la protection de la clientèle des établissements contrôlés et assure la mission de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Elle est aussi dotée de pouvoirs de résolution. Les services opérationnels de l'ACPR sont regroupés au sein de son Secrétariat général.

Visitez notre site <https://acpr.banque-france.fr/> et <https://www.abe-infoservice.fr/>

Contact Presse :

Unité Communication de l'ACPR - Email : presse@acpr.banque-france.fr - 01 42 44 72 76